



## **Compte-rendu de la réunion du Bureau du Pays du 20 septembre 2013**

### **Présents :**

**Bureau :** MMES BEVIERE, FAUTRAT - MM. FEVRIER, FOURAY, GUERINET, HERVIEUX  
HOUZE, TARTINVILLE, THION, VILLETTE

**Comité Consultatif et personnalités qualifiées :** MMES BONNEAU, LEVY - MM. BOUVARD,  
DONES, GUERIN, PACHOT

**Autres personnalités :** M. FOURNIER-MONTGIEUX, Sous Préfet de Pithiviers

### **Absents excusés :**

**Bureau :** MM. BRUNEAU, PICARD

**Comité consultatif et personnalités qualifiées :** MM. PIGNAULT, RENUCCI, ROUSSEAU

**Autres personnalités :** MME DUBOIS, Député, M. CHOFFY, Conseiller général, MMES  
MATHIAS, conseillère territoriale à la Région Centre, PIGNOLET, Responsable du  
service appui aux territoires, M. PAGE, Trésorier

### **Pouvoirs :**

M. BRUNEAU donne pouvoir à Mme BEVIERE

### **Rappel de l'ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du bureau du 19 juillet 2013
- Contrat Régional de Pays : examen des dossiers de demande de subvention
- Adhésion au « Contrat groupe : assurances statutaires » proposé par le Centre de Gestion du Loiret
- SAGE : Attribution du marché pour la 2<sup>ème</sup> campagne de « suivi nitrates »
- Avis sur le SCOT de Fontainebleau
- Affaires diverses

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Mme BEVIERE remercie le Sous-Préfet de sa présence et accueille les collègues présents. Elle excuse les élus et les personnalités ayant demandé à l'être, notamment Mme DUBOIS retenue par d'autres obligations.

La Présidente propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : « Adhésion à la complémentaire 'santé' et 'prévoyance' du CDG 45 ». Ne notant pas d'observation, ce point est ajouté.

Mme BEVIERE précise qu'un pouvoir a été donné : M. BRUNEAU donne pouvoir à Mme BEVIERE.

### **Approbation du compte-rendu du bureau du 19 juillet 2013**

Le compte-rendu a été envoyé avec les convocations. Ne relevant pas d'observation, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Dossier « Aménagements qualitatifs de la ZAC Saint-Eutrope à Escrennes – tranche 1 », Communauté de Communes Beauce et Gâtinais.

Mme BEVIERE passe la parole à M. BOUVARD ; il présente le projet.

S'inscrivant pleinement dans le cadre de la compétence « développement économique » de la C.C.B.G., le dossier consacré à la zone d'activités d'intérêt départemental Saint-Eutrope a pour principaux objectifs de contribuer à dynamiser l'économie locale et créer des emplois tout en intégrant une démarche de qualité environnementale.

Le site retenu (au carrefour de l'A19 et de la RD 2152) figure au titre des atouts de la future zone d'activités. La Z.A Saint-Eutrope bénéficie d'une desserte privilégiée ainsi que d'une double vitrine sur ces deux importants axes de circulation.

Le montant global de l'opération porte sur 14 747 278 € HT. L'aménagement de la zone d'activités est prévu en quatre tranches. Les travaux de la première tranche débuteront en 2014, les suivantes en 2015 ou 2016, selon la vente des lots de la première phase.

Les dépenses éligibles présentées dans ce dossier concernent les aménagements qualitatifs de la phase 1 (éclairage LED, pistes cyclables, aménagements paysagers, réseau pour la fibre optique) et les frais de maîtrise d'œuvre.

M. BOUVARD précise que le « 1% paysage » est lié à l'autoroute A 19. Un accord a été obtenu pour repousser la date d'éligibilité des travaux. La ZAC représente 74 ha de terrains cessibles, le reste étant réservé aux bassins, voiries, etc.

Le coût du projet de la phase 1 s'élève à 2 786 128,48 €. Les dépenses éligibles s'élèvent quant à elles à 749 710,17 € HT. La subvention demandée est de 149 942 €, soit 20% des dépenses éligibles.

Mme BEVIERE se réjouit de voir ce chantier débiter. Elle précise que les fonds du Module 1 ne permettent pas de subventionner le projet dans sa globalité. La mobilisation de l'enveloppe fongible est donc nécessaire. Elle rappelle qu'un courrier a été fait en ce sens il y a quelques mois. Il semblerait que cela soit possible pour les 100 000 € de l'OCMACS, mais la Région n'a pas encore officiellement rendu son avis.

Sous réserve de pouvoir mobiliser l'enveloppe fongible, elle propose d'émettre un avis favorable.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le bureau donne un avis favorable, sous réserve de pouvoir mobiliser l'enveloppe fongible.**

- Dossier « Opération de restructuration urbaine du quartier de St Aignan de Pithiviers », SIAP de Pithiviers.

Mme BEVIERE présente le projet, en précisant que des opérations similaires ont déjà été réalisées, par exemple dans le quartier de La Source à Orléans ou à Dreux. En général, les résultats sont probants pour améliorer le cadre de vie des habitants.

Ces travaux de « résidentialisation » permettront de différencier les espaces plantés, les cheminements piétons, les aires de jeux et les voies de circulation des véhicules par les différentes natures de traitements.

Mme BONNEAU complète ces informations en précisant la localisation des dépenses, notamment autour de « l'îlot D ». Elle rappelle que ce programme très important va être complété par des travaux en maîtrise d'ouvrage communale pour la réalisation des liaisons douces, la Place Maurice Ravel, etc., pour un montant de plus d'un million d'euros, financé en partie par le programme « ville moyenne ». La procédure d'appel d'offres sera lancée en 2014.

Mme BEVIERE précise que 60 000 € sont d'ores et déjà fléchés sur ce projet (MO ville de Pithiviers). Resterait alors environ 19 000 € pour les autres projets du module 3, dont celui de la « pension de famille » porté par la SIAP en partenariat avec IMANIS.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 3 775 036,60 € TTC. La subvention demandée est de 745 000 €, soit 19,73% des dépenses éligibles.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le bureau donne un avis favorable.**

- Dossier « Travaux d'isolation du gymnase de Puisieux », Communauté de Communes des Terres Puiséautines.

Mme BEVIERE passe la parole à Mme LEVY ; elle présente le dossier. La compétence « sport » a été transférée à la Communauté de communes en 2006. Mme LEVY précise les grandes lignes du projet d'isolation. Il s'agit d'une mise aux normes tout en renforçant les qualités thermiques du bâtiment, dans ses parties extérieures et intérieures.

Le coût du projet s'élève à 1 820 779,56 € HT. Les dépenses éligibles sont de 426 912,18 € HT. La subvention demandée est de 213 456 €, soit 50 % des dépenses éligibles, puisque le projet s'inscrit dans le cadre du Plan isolation.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le bureau donne un avis favorable.**

David VOYER précise que le tableau joint dans les pochettes donne plus de détails sur l'état de la consommation financière, avant et après le Bureau d'aujourd'hui, sur les trois modules concernés par les dossiers qui viennent d'être présentés.

**Adhésion au « Contrat groupe : assurances statutaires » proposé par le Centre de Gestion du Loiret**

Mme BEVIERE rappelle le caractère obligatoire de ces contrats. Elle propose d'adhérer au contrat groupe tel qu'il résulte de la consultation menée par le CDG 45. Deux taux sont proposés, selon le statut des agents :

- franchise de 10 jours (soit 1,60%) pour les 6 agents affiliés à l'IRCANTEC
- franchise de 15 jours (soit 5,10%) pour les 2 agents affiliés à la CNRACL.

M. TARTINVILLE pose la question de savoir si les financeurs du SAGE prennent cette disposition à leur charge ?

Mme BEVIERE confirme. Elle précise qu'il s'agit simplement d'un changement de prestataire. Les contrats qui liaient le Pays avec la CNP sont résiliés à compter du 31 décembre 2013.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – la délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Adhésion à la complémentaire 'santé' et 'prévoyance' proposé par le CDG 45**

Mme BEVIERE rappelle aux élus le principe du dispositif. Il s'agit de se positionner sur la participation financière éventuelle du Pays pour aider financièrement les agents qui souhaitent souscrire une mutuelle pour le risque santé et prévoyance.

Mme BONNEAU précise que dans sa collectivité, le choix s'est tourné vers des mutuelles labélisées et non pas uniquement vers les prestataires sélectionnés à l'issue de la mise en concurrence du CDG 45. Un montant de 2€ pour le risque santé et 8€ pour le risque prévoyance ont été accordés aux agents.

M. BOUVARD précise qu'ont été accordés, pour la CCBG, 5€ pour le risque santé et 15€ pour le risque prévoyance, afin d'inciter les agents à souscrire ce genre de contrat.

M. HERVIEUX précise que pour la commune d'Outarville, ce sont 5 et 10€ qui ont été votés.

A l'issue des échanges, ce sont des montants de 5 €, pour les risques santé et prévoyance, qui sont accordés aux agents du Pays. Pour le risque prévoyance, c'est le niveau 1, maintien de salaire sans régime indemnitaire qui est retenu.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – la délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Délibération « Réseau de suivi nitrates »**

Mme BEVIERE rappelle que la mise en œuvre du SAGE prévoit la réalisation d'un réseau de suivi et d'évaluation de la pollution par les nitrates d'origine agricole.

M. DONES se pose la question de l'utilité de ces études, considérant que le monde agricole fait déjà des études et des analyses par prélèvements.

Mme BEVIERE précise que ces études sont obligatoires pour répondre aux obligations du SAGE. Les analyses portent ici sur les nitrates qui percolent dans la nappe de Beauce. Elles complètent donc les études menées par ailleurs.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – la délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **Avis sur le SCoT de Fontainebleau**

Mme BEVIERE passe la parole à Eloïse ELISA, chef de projet SCoT et aménagement durable. Il s'agit d'étudier si le projet de SCoT du SMEP de Fontainebleau et de sa région prend en compte le contexte et les enjeux des territoires voisins et ne contrarie pas le SCoT du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais.

L'analyse s'appuie sur une synthèse des éléments clés du projet de SCoT remis aux élus et diffusés sous forme de diaporama.

La présentation démontrant que ce projet ne rentre pas en contradiction avec le SCoT du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, la Présidente propose d'émettre un avis favorable. Le groupe de travail « Aménagement durable », réuni le 12 septembre, avait, au préalable, émis un avis favorable.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le bureau donne un avis favorable.**

### **Affaires diverses**

#### - Suivi du SCoT.

A la suite de la présentation du Scot du SMEP de Fontainebleau, Mme BEVIERE propose de faire un point sur le suivi du SCoT du Pays.

Eloïse ELISA projette un diaporama rappelant les chiffres clés sur l'évolution démographique prévisionnelle par Communautés de communes, le taux de variation de la population entre 2006 et 2010, la consommation foncière. Sur ce dernier point, une distinction est faite entre les chiffres tenant compte des PLU votés avant la validation du SCoT ou non.

Il est entendu que les corrections sur les abréviations de certaines Communautés de communes seront faites, notamment celle de la Communauté de communes Le Cœur du Pithiverais (CCLCP). Pour assurer le suivi du SCoT, la Présidente demande si les Communautés de communes peuvent fournir les chiffres sur les logements sur leur territoire respectif. Les élus répondent par la positive. M. Le Sous Préfet fait remarquer que ces renseignements sont connus par la DDT.

#### - Agenda 21.

Mme BEVIERE informe les élus que des co-financements régionaux sont possibles pour le suivi et l'évaluation des Agendas 21 communaux.

Pour l'Agenda 21 du Pays, la prochaine rencontre de concertation est programmée le 30 septembre à Bellegarde. La mobilisation de tous est une condition pour la réussite de cette opération.

Le prochain Comité de pilotage se tiendra à Courcelles le 18 octobre.

#### -Trame verte et bleue.

Les prochaines réunions auront lieu à Beaune la Rolande et Escrennes les 24 et 25 septembre. Il s'agira de valider ou modifier les cartographies réalisées à partir du diagnostic de territoire.

Eloïse ELISA insiste sur l'importance de la prise en compte de la TVB dans les documents d'urbanisme des collectivités. La présence des élus ou de leurs représentants est donc importante pour vérifier l'impact local de la TVB, notamment sur les PLU et PLUi.

#### -ID en Campagne.

Mme BEVIERE rappelle que quatre dossiers ont été déposés à la Région dans le cadre du premier appel à projets. Ces derniers sont actuellement instruits par les services. Une réunion de concertation (« COLOCO ») est prévue le 11 octobre dans les locaux du Pays.

David VOYER précise qu'à compter du mois d'octobre, la sélection des projets se fera au « fil de l'eau » et non plus par appel à projets. Cette évolution, demandée par les agents de développement, devrait permettre de mieux « coller » à la réalité du montage des projets.

Le prochain Bureau aura lieu le vendredi 18 octobre à 17h30 à Courcelles, précédé du Comité de Pilotage Agenda 21.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observations, Mme BEVIERE lève la séance à 19h30.